

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 janvier 2009

Présents : Mme Françoise TOSTIVINT, Mme Annie DOUSSINT, Mrs Marcel DUBOIS et Daniel PRUNIER, Mmes Paule MASSON, Sylvie BROUILLARD et Maryse LAUMONIER, Mrs Sébastien DESBOURDES, Jean-Jacques CANAL, Marc OUDET, Vivian DE BONA, Christian BOHER et Jean-Michel DUMAZERT.

Excusées : Mme Nathalie LEBRETON pouvoir à Mme Françoise TOSTIVINT
Mr Marc LE BOT pouvoir à Mr Jean-Michel DUMAZERT

Secrétaire de séance : Mme Nathalie TEYSSEDOU

Avant le début de la séance, Madame le Maire sollicite l'assemblée délibérante afin de rajouter un point à l'ordre du jour. Il est donc rajouté la demande de vote d'ouverture anticipée de crédit d'investissement au titre de 2009 avant le vote du budget.

1) Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2008

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal du 15 décembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

2) Instauration du principe de la participation pour voie et réseaux (PVR)

Mme le Maire explique que différents textes réglementaires dont la loi SRU ont instauré le principe de la participation pour voie et réseaux. Afin que la commune n'est pas à sa charge les différents raccordements, il est impératif que le conseil municipal délibère afin d'instaurer ce principe pour obtenir des remboursements par les pétitionnaires.

Cette participation prend effet le 1^{er} janvier 2009.

Mr DUBOIS précise que ce principe concerne principalement les extensions et les renforcements de réseaux. Le coût étant avancé par la commune, il est bon de demander le remboursement aux différents pétitionnaires.

Mr DUBOIS précise que dans le cadre d'une demande de lotissement, c'est le lotisseur qui serait redevable de la PVR.

Mme BROUILLARD précise que cette participation est floue et qu'il faut garder des réserves. La participation se fait au coût réel.

Mr DESBOURDES demande sous quel délai la commune est remboursée par les pétitionnaires.

Mme le Maire précise que le texte est encore flou sur les modalités de remboursement aux communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le principe de la participation pour voie et réseaux à partir du 1^{er} janvier 2009.

3) Délibération pour le règlement de l'indemnité de conseil et de budget allouée aux comptables du trésor

Mme le Maire précise à l'assemblée délibérante que cette indemnité est facultative. Toutefois pour être versée, le conseil doit donner son accord.

Mme le Maire précise que cette indemnité n'est versée qu'en fonction de la satisfaction que la commune a envers le comptable.

Mme le Maire précise que le comptable suit bien et est de très bon conseil pour les finances de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 3 abstentions et 12 voix pour, accepte le versement de l'indemnité de conseil et de budget allouée aux comptables du trésor.

4) Organisation de la soirée Choucroute

Mme le Maire précise que la commission des Fêtes et Cérémonies souhaite organiser une soirée « Choucroute » le samedi 31 janvier 2009.

La commission propose un prix d'entrée fixé à 15 euros par adulte et à 10 euros par enfant.

Mme le Maire demande à l'assemblée de voter ce tarif.

Mme LAUMONIER demande si ce prix couvre la soirée et s'il a bien été étudié.

Mme DOUSSINT précise que ce prix englobe les frais de la soirée.

Mme le Maire précise que la régie 'Fêtes et cérémonies' doit être créée avant toute manifestation.

Mme DOUSSINT explique que la commission a trouvé un régisseur. Les actes seront faits rapidement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le déroulement la soirée « choucroute » et accepte les tarifs proposés.

5) Remboursement de frais engagés par un élu

Mme le Maire présente au conseil municipal les factures ayant été réglées à Carrefour afin de permettre de faire face aux imprévus de dernière minute dans le déroulement du réveillon.

Ces dépenses ont été avancées compte tenu que la commune n'a pas de compte auprès du fournisseur concerné.

Mme le Maire sollicite donc le remboursement des sommes engagées pour un total de 133.10 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de la somme de 133.10 euros.

6) DM n° 1 du budget Eau et Assainissement

Mme le Maire précise que les comptes du budget eau et assainissement doivent être rétabli.

Mr DUBOIS précise qu'il est demandé un virement de 6000 euros du compte 2315 et de l'inscrire au compte 1641. Cette opération ne change en rien le montant du budget qui reste inchangé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n° 1 du budget eau et assainissement 2008.

7) Demande de vote par anticipation de crédit en investissement au titre du budget 2009

Mme le Maire précise la commune peut réglementairement voter par anticipation des crédits de la section investissement afin de permettre de pallier aux imprévus.

Ces crédits ouverts seront sur du budget 2009 et seront indiqués sur le budget principal communal de 2009 qui sera voté au mois de mars.

La mairie est en panne totale d'informatique. Un diagnostic a été fait par une société et tout est hors services. Tous les logiciels ne peuvent plus être utilisés.

Le diagnostic est clair. Il faut tout rééquipé. Le serveur doit être changé et les postes doivent être équipés.

Mme le Maire précise également que le véhicule de la commune ayant 22 ans est en panne et coûte cher de réparations.

Il est par conséquent nécessaire d'investir dans un nouveau véhicule.

Mr BOHER précise que la commune va choisir un véhicule d'entreprise afin de récupérer la TVA. Par ailleurs, il est préférable d'investir dans un véhicule d'occasion.

Mr OUDET précise que certaines marques demandent plus d'entretien que d'autres et qu'il faut également vérifier ce point.

Mr BOHER précise que sur le marché de l'occasion, les véhicules d'entreprise se font rares.

Mme le Maire précise qu'il faut regarder plusieurs marques et négocier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le vote de crédits en investissement pour un montant de 10 500 euros pour la remise en route du matériel informatique et d'un montant de 10 000 euros pour le véhicule d'occasion.

8) Questions diverses

Mme le Maire précise qu'il serait bon de faire une parution de l'écho boissillon.

Mme DOUSSINT interroge l'assemblée sur le droit de diffuser des documents administratifs afin de permettre de répondre à des interrogations possibles.

Mr OUDET précise qu'il existe un service juridique gratuit et qu'il faudra prendre contact.

La prochaine réunion de la Commission communication est fixée au jeudi 22 janvier 2009.

Mme le Maire demande une réflexion sur une refonte éventuelle de l'Echo boissillon.

Mr Daniel PRUNIER informe qu'un devis complémentaire a été fourni pour le stade. Il s'agit d'un devis pour le compteur de l'Association Franco-portugaise d'un montant d'environ 1700 €.

Mme le Maire informe le conseil municipal de la demande du PNR afin de réhabiliter les sentiers forestiers de Boissy-le-Cutté pour permettre aux randonneurs de se balader de façon plus agréable.

Le PNR a informé Mme le Maire qu'il faut attendre le nouveau budget du PNR afin d'obtenir une éventuelle subvention au titre des économies d'énergie pour le stade. Le dossier déposé a été égaré.

Le PNR vient en mairie pour rencontrer les élus afin de présenter la nouvelle charte à voter. L'assemblée s'interroge sur l'imbrication du POS et de la charte. Une étude approfondie sera faite car la nouvelle charte doit pouvoir être applicable et non irréalisable pour la commune.

Mme le Maire informe que le nouvel employé aux services techniques est bien arrivé et a bien commencé son activité.

Mr OUDET précise que le nettoyage de la mare est repoussé. Il faut attendre des températures plus adéquates.

Mme le maire demande une réflexion sur un recrutement d'une journée par semaine afin de permettre un renforcement de l'équipe administrative. Il s'agit uniquement d'une réflexion.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 22 H 05

SIGNATURES	
Mme Françoise TOSTIVINT	
Mr Marcel DUBOIS	
Mme Annie DOUSSINT	
Mr Daniel PRUNIER	
Mme Nathalie LEBRETON	Pouvoir à Mme TOSTIVINT
Mr Christian BOHER	
Mme Sylvie BROUILLARD	
Mr Jean-Jacques CANAL	
Mr Vivian DE BONA	
Mr Sébastien DESBOURDES	
Mr Jean-Michel DUMAZERT	
Mme Maryse LAUMONIER	
Mr Marc LE BOT	Pouvoir à Mr DUMAZERT
Mme Paule MASSON	
Mr Marc OUDET	